

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 20 avril 2024.....	
INTITULE DE L'ACTION : Le progrès en fête			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	350
Frais de transport (2)	50	Participation des personnes (4)	
		Centre social	120
Boissons et alimentation	495,18		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Assurance			
Tracts, affiches	70		
		Aide demandée au PIC	1455,18
Taxes (SACEM)			
Divers			
Anim festif	960		
Personnel bénévole	300	Bénévolat	300
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1875,18		
Financement d'un autre projet (5)	350		
TOTAL	2225,18	TOTAL	2225,18

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.